

Congrès académique

- ◆ **Jeudi 8 Mars** au siège de la section académique
3 rue Guy Gouyon du Verger Arcueil
- ◆ **Jeudi 15 mars, Vendredi 16 mars**
Levallois Perret Lycée Léonard de Vinci

Chaque établissement doit être représenté

- ✓ Ne laissez pas passer cette occasion de discuter des orientations du Snes .
- ✓ Chaque S1 doit désigner ses délégués et ceux-ci doivent déposer leurs demandes d'autorisation d'absence
- ✓ Il est possible de se relayer entre délégués d'un S1 sur Jeudi 8 mars, Jeudi 15 mars et Vendredi 16 mars.

Dans chaque établissement Exprimez vous

Communiquez vos remarques, aspirations , propositions, critiques à votre(vos) délégué(s) au congrès académique

Les thèmes du congrès

Introduction

Le contexte dans lequel s'inscrit le congrès

Thème 1

Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications

Thème 2

des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications , leurs droits

Thème 3

Quel syndicalisme pour aller de l'avant

Voir suppléments à l'US n°646 du 15 Janvier

Ordre du Jour du Congrès

8 Mars

Commissions à Arcueil

- 9h30-13h et 14h 15h30 thème 1
- 9h30-13h et 14h 15h30 thème 2
- 15h30 17h30 thème 3

15 Mars et 16 Mars

séance plénière à Levallois Perret Lycée Léonard de Vinci

15 Mars

9h15 accueil

- 9h30 compléments au rapport d'activité académique et **texte introduction**
- votes sur texte introduction
- 14h00- 17h00 **thème 1** votes sur thème 1
- 17h00 réunions de tendances

16 Mars

- 9h30 12h00 **thème 2** votes sur thème 2
- 14h00 16h00 **thème 3** votes sur thèmes 3
- **modifications statutaires** 16h00 16h30 votes
- **16h30 droits et libertés**

Modalités d'autorisation d'absence :

pages II et III

Plans d'accès

- à Arcueil (8 Mars)
- au lycée Léonard de Vinci(15 et 16 mars)

pages IV et V

CONGRES ACADEMIQUE 8, 15, 16 Mars 2007

Sont délégués au Congrès, les membres de la CA du S3, les délégués des S1 :

Chaque S1 doit être représenté :

- ✓ Jusqu'à 20 syndiqués inclus : 1 délégué(e),
- ✓ De 21 à 50 syndiqués : 2 délégué(e)s
- ✓ Par tranche supplémentaire de 50 syndiqués : 1 délégué(e) supplémentaire

Mode de désignation des délégués :

Il doit tenir compte des sensibilités existant dans le S1 telles qu'elles se traduisent dans le résultat du vote pour l'élection de la CA du S3 ou toute autre modalité qui fera l'accord dans le S1

1 délégué(e) : ce doit être un syndiqué se reconnaissant dans le courant de pensée qui a le plus de voix

2 délégué(e)s : la répartition se fait d'après les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne

Les délégué(e)s doivent s'ils ont cours ces jours là déposer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur et déposée auprès de leur chef d'établissement quelques jours avant la date du Congrès (voir modèle joint).

NE PAS ATTENDRE LE DERNIER MOMENT

Une attestation de présence sera donnée durant le Congrès..

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est un droit (décret du 28.05.82 art.14) Ne vous laissez pas intimider. En cas de difficultés, appelez immédiatement le S3.

Modèle de demande d'autorisation d'absence : à reproduire et à déposer auprès de votre chef d'établissement quelques jours avant le congrès.

*Monsieur le Recteur,
J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une autorisation d'absence pour les 8, 15, 16 mars 2007, conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux (décret du 28 mai 1982). Je suis en effet mandaté(e) pour participer au Congrès académique du Snes.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération.*

Signature.

A remettre avec le mandat de la page III.

MANDAT SYNDICAL :

Je soussignée Marie Damienne ODENT, Secrétaire générale de la Section académique de Versailles du Snes certifie que :

Melle, Mme, M. : _____

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du Snes des 8, 15 et 16 Mars 2007.

Fait à Arcueil le 8 Février 2007.

. Marie Damienne ODENT

MANDAT SYNDICAL :

Je soussignée Marie Damienne ODENT, Secrétaire générale de la Section académique de Versailles du Snes certifie que :

Melle, Mme, M. : _____

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du Snes des 8, 15 et 16 Mars 2007.

Fait à Arcueil le 8 Février 2007.

. Marie Damienne ODENT

MANDAT SYNDICAL :

Je soussignée Marie Damienne ODENT, Secrétaire générale de la Section académique de Versailles du Snes certifie que :

Melle, Mme, M. : _____

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du Snes des 8, 15 et 16 Mars 2007

Fait à Arcueil le 8 Février 2007

. Marie Damienne ODENT

MANDAT PROVISOIRE A ECHANGER A L'OUVERTURE DU CONGRES CONTRE LE MANDAT DEFINITIF.

Nom du délégué : _____ Etablissement : _____

au titre de la CA du S3 (précisez le courant de pensée) _____

au titre du bureau du S2 du

(précisez le département et le courant de pensée) _____

au titre de délégué de mon S1

(précisez le nombre de syndiqués). _____